

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 27 novembre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 29

Délibération n° BC-2023-157

Objet de la délibération : **MUSEE DES COMTES DE PROVENCE - ETUDE POUR LA RESTAURATION D'UNE STATUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC PACA**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt sept novembre, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente (Près de la piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 novembre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, DECANIS Alain, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BARTHELEMY Olivier.

Absents ayant donné procuration :

ARTUPHEL Ollivier donne procuration à DEBRAY Romain, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, PORZIO Claude donne procuration à RAVANELLO Alain.

Absent : CLERCX David.

Secrétaire de Séance : Patrice TONARELLI

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-83 du Conseil de Communauté du 14 février 2020 approuvant le projet scientifique et culturel du Musée des Comtes de Provence adopté pour la période 2020-2025 ;

VU la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'Agglomération au bureau communautaire, pour tout demande de subvention émanant de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et le cas échéant la convention correspondante ;

CONSIDERANT la compétence Affaires Culturelles exercée par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDERANT que dans ce cadre la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte gère le Musée des Comtes de Provence, qui justifie de l'appellation « Musée de France » ;

CONSIDERANT qu'à ce titre, l'une des missions du Musée consiste en l'étude, la conservation et la restauration des collections ;

CONSIDERANT que le projet scientifique et culturel du musée prévoit la restauration des collections du Musée d'après un calendrier prévisionnel 2019-2025 ;

CONSIDERANT que la statue la « Vierge allaitante », d'un sculpteur anonyme, est actuellement exposée dans la Chapelle du Musée des Comtes de Provence ;

CONSIDERANT la volonté de réaliser une étude préalable pour la restauration de la statue « La Vierge allaitante » ;

CONSIDERANT le budget prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES € HT		RECETTES		
Etude préalable à la restauration de la statue La Vierge allaitante, d'un sculpteur anonyme.	8333 €	Autofinancement	1667 €	20 %
		Subvention DRAC PACA	6666 €	80 %
TOTAL	8 333 €	TOTAL	8 333 €	100 %

CONSIDERANT l'avis de la commission Culture réunie le 16 novembre 2023 ;

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **D'APPROUVER** la demande de subvention d'un montant de 6 666 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Provence-Alpes-Côte d'Azur, relative à une étude préalable à la restauration de la statue La Vierge allaitante exposée au Musée des Comtes de Provence, représentant 80 % du budget de l'opération.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.
- **D'AUTORISER** le président si nécessaire à solliciter toute autre subvention concernant cette opération, au taux le plus élevé possible.
- **DE DIRE** que la dépense correspondante sera prévue au budget principal 2024 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le 30/11/2023
et affichage le 30/11/2023*

Fait et délibéré à Brignoles,
le 27 novembre 2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

signé électroniquement le 29 novembre 2023

Didier BREMOND